

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. DIARRA
Mme DESNOUES	Mme GAMBONI
M. LAVAL	Mme GAUTHIER
Mme HAMEAU	M. LACOU
M. VILLARET	Mme NOGUES
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. HUBERT
Mme BELLIZIO	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme BUREAU	Mme DAHOU
M. PASSEGUE	Mme PAROU
Mme PARAYRE	Mme DUGUE
M. AMSTUTZ	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme DANGE a donné pouvoir à Mme GAUTHIER, Mme BOIS a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance



2025-640 Budget annexe des locations immobilières – Exercice 2025 – Décision Modificative n°1.

Le budget annexe des locations immobilières nécessite quelques ajustements. Aussi, la décision modificative n°1 vise à :

- **Réajuster le montant des recettes d'exploitation : + 9 270 €**
 - o Augmentation du produit de loyers de la MSP des Chaises et de la Poste Chaingy et Condorcet du fait de l'actualisation annuelle des loyers (+ 2870 €) et des charges (+ 400 €),
 - o Recette liée à une exonération de charges au centre commercial des Chaises (Mairie annexe et bureau de poste vacants) : + 6 000 €.
- **Réajuster le montant des dépenses d'exploitation : + 9 270 €**
 - o Ajustement du montant des charges locatives suite à un appel de fonds Foncia : + 1 500 €,
 - o Ajustement du compte 63512 suite à réception des avis de taxes foncières : + 4 200 €.
 - o Ajout de 2 716 € sur le compte 6542 des créances éteintes.
 - o Ajustement des lignes 6512 « informatique en nuage » pour le logiciel Médistory de la Maison Médicale Sud (+300) et 604 « prestations de services » pour dépenses imprévues (+554 €).

En section d'investissement, une correction est apportée sur le montant du résultat de l'exercice 2024.

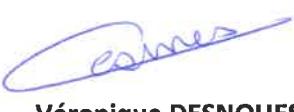
En €	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 270,00 €	9 270,00 €
INVESTISSEMENT	1 735,00 €	1 735,00 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 14 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DAHOU et M. HUYGHUES DES ETAGES),

ADOPTE la décision modificative n°1 2025 du budget annexe des locations immobilières.

 <p>Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle</p>	 <p>Véronique DESNOUES Secrétaire de séance</p>
---	--

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »